CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Le Prix [illegible] PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'un répondant quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement [illegible] son intention par écrit, à l'éditeur [illegible] huit jours avant l'expiration de l'abonnement [illegible].

4o. Les Avis [illegible] en ANGLAIS et en FRANÇAIS [illegible] dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et [illegible] cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis [illegible], à des prix [illegible].

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevraient pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

POUR LOUISVILLE—Le bateau à vapeur TUSCARORA, d'une marche supérieure, capitaine Smith, sera expédié sans délai comme ci dessus et pour tous les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à
28 dec FORSYTH, GOODWYN & Co.

Pour les ports des E.-Unis.

Pour Savannah—Le brick GOV. CODDRINGTON, fin voilier, capitaine Bailey, ayant un affrètement pour le port ci-dessus. S'adresser à L H GALE,
14 déc 93, rue de la Douane.

Pour New York—Le navire paquebot OHIO, capitaine Garvin, est maintenant en chargement, et il sera expédié sous peu. Pour reste du fret ou passage, s'adresser à HOSKINS & WILCOKS,
8 déc rue du Camp no 51.

POUR LA MOBILE—Le brick de première classe MARYLAND, capitaine Pascal, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret, s'adresser au capitaine à bord, ou à
20 déc MARTINEAU, CRUGER & Co.

Le navire ARCHER, capitaine Mereton, sera expédié s'il trouve du fret pour Charleston, Savannah et New York, est remontera la côte à quelque distance pour du sucre. S'adresser au capitaine à bord, ou à HOSKINS & WILCOCKS,
28 dec 51, rue du Camp.

Pour les ports d'Europe.

POUR MARSEILLES. Le navire de première classe RENOWN, capitaine Goldsmith, est maintenant en déchargement et doit partir dans quelques jours à recevoir du fret pour le port susdit. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord ou à SAMU[illegible]OMPSON & Co.
29 déc [illegible]e du Camp No. 53

Pour le [illegible] navire A1 MERCHANT, [illegible]ordan, a besoin de 35[illegible] balles pour [illegible] son chargement. S'adresser à
24 dec L H G[illegible], 93, rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le navire A1 KUTUSOFF, capitaine Taylor, a besoin de 250 balles pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage, s'adresser à
24 dec L H GALE, 93 rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le superbe navire neuf et fin voilier Bangor, J. Dyer capitaine, a besoin de 350 balles pour compléter son chargement, pour fret des quelles ou passage s'adresser à BAILEY & ABBOTT.
27 déc 14 rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le navire français fin voilier JUPITER, capitaine Vanier, ayant tout son lest à bord, et partie de sa cargaison engagée, sera de suite expédié. Pour fret d'environ 500 balles de coton. S'adresser à THEODORE NICOLET & Co.
29 dec 26, rue Bienville.

Pour le Havre—Le beau navire A1, fin voilier RUBICON, capitaine Rogers, demande 25 balles de coton pour compléter son chargement. Pour les conditions ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
23 dec BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

Pour Liverpool—Le beau fin voilier A1 brick COMET, capitaine Marcy, a besoin de 300 balles pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage s'adresser à
20 dec BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

POUR MARSEILLE—Le superbe navire fin voilier GEORGE, capitaine Wise, peut prendre 350 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE,
21 dec 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le beau navire fin voilier GROTIUS, capitaine Page, sera expédié sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H. GALE,
21 dec 93, rue Poydras.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais CASSANDRA, capit. Greig, a besoin encore de 300 balles pour compléter son chargement. S'adresser à
19 dec M. de LIZARDI & Co.

POUR LE HAVRE—Le navire A1 JOHN HALE, capitaine Crowell, peut prendre 2 à 300 balles de coton pour le susdit port. S'adresser à L H GALE,
19 dec 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—La barque GALILEO, capitaine Lombard, a besoin de 250 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE,
19 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire CONGRESS, capitaine Fox, a besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE,
18 dec 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier le Zolma, capitaine Dillingham, ayant de bons emménagements pour les passagers partira incessamment pour cette destination. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à OSMIN BIGOURDAN.

Pour Liverpool—Le navire A1 DALMATIA, capitaine Windsor, sera expédié sous peu. Pour passage s'adresser à
14 dec L H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL. Le beau navire fin voilier A 1 CASPIAN, capitaine Patten, peut prendre 350 balles de coton en s'adressant de suite. Pour conditions ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
14 déc rue de la Commune No. 93

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe ROBERT FULTON, capit. ——, est journellement attendu sur lest, et sera prêt pour commencer à charger. S'adresser à SAM. THOMPSON & Co.
24 déc 53, rue du Camp

POUR LE HAVRE—Passage seulement—La barque supérieure NIMROD, capitaine Patterson, sera expédiée sans délai. Pour passage, s'adresser à L H GALE,
13 dec 93, rue de la Commune.

POUR MARSEILLE—Passage seulement—Le brick fin voilier TWEED, capitaine Robinson, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à L. H. GALE.
12 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire fin voilier CATHARINE JACKSON, capitaine Peabody, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à L H GALE,
12 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire A CAMILLA, capitaine W T Thompson, partira sous peu pour le susdit port. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à L. H. GALE,
10 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire ALFRED, capitaine Cheever, partira [illegible]. S'adresser à L H GALE,
[illegible] dec 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire A 1 OLYMPIA, capitaine Stinge, ayant son chargement engagé, partira sans délai pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
28 nov No. 14 rue Bienville

POUR LIVERPOOL—(Passage seulement.) Le beau navire [illegible], fin voilier, capitaine Rogers, sera expédié sans délai. Pour passage seulement, s'adresser à L. H. GALE,
30 dec [illegible], rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le beau navire A 1 MANCHESTER, de marche supérieure, commandé par le capitaine James Patten, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret [illegible] ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
7 dec BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

Pour Liverpool—Le A1 navire [illegible], capitaine [illegible], est maintenant en chargement et il sera expédié sans délai. Pour passage seulement, s'adresser à
6 dec L H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le fin voilier navire [illegible], capitaine [illegible], demande 300 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE,
[illegible] 93, rue de la Commune.

A FRETER—[illegible]
[illegible] R. GRONING & Co.

A LOUER—[illegible] Maison à trois [illegible], rue du Canal, entre [illegible]. S'adresser à G. R. STRINGER,
3 dec 64, rue du Canal.

Pour le Havre.

POUR LE HAVRE—Le [illegible] LADY HOPE, capitaine [illegible], sera expédié sans délai pour le port susdit. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à JOHN [illegible] & Co.

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière CREOLE, capitaine Cormier, ayant presque toute sa cargaison à bord, sera expédiée sous peu. Pour fret de 100 barils ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à JOHN CROSBY,
22 dec 38, rue du Camp

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière LONE, capitaine Clark, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
20 dec J. PRATS & FILS.

POUR LA HAVANE—Le beau brick fin voilier A 1 SEA BIRD, capitaine Mayhew, sera prêt à recevoir du fret dans deux jours pour le susdit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L H GALE,
15 dec 93, rue de la Commune.

Pour la Havane—Le brick espagnol VIZCAYNA, capitaine Torre, ayant un tiers de son chargement: partira très incessamment. Pour le reste du fret ou passage s'adresser à
14 dec—10 A M MIRANDA & Co.

Vendre. Louer ou Frêter.

A VENDRE, LOUER OU FRETER—La goëlette (A 1) SELECT, fine voilière, bâtie à Baltimore il y a 16 mois, et du port de 120 tonneaux. S'adresser à HOSKINS & WILCOCKS,
22 dec 51, rue du Camp.

Paquebots pour Savannah—*Ligne Commerciale.*

Brick Kentucky, capitaine Paine.
Goël. Tantivy, capitaine J. Pitcher.
Brick ———, ———

Les batiments ci-dessus sont de la première classe, les capitaines sont tous des hommes expérimentés.
Le public peut se fier sur toute ponctualité dans le départ &c.
Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à L. D. C. WOOD,
16 nov 22, rue Poydras.

A LOUER—Un magasin dans Bank Alley au 1er. Janvier. S'adresser à LINCOLN & GREEN.
16 dec No 36 rue du Camp

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la première Municipalité.
Séance du 9 décembre 1836.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire annoncer dans deux des gazettes qui se publient en anglais et en français dans la première Municipalité; conformément à la loi, qu'une application a été faite à ce conseil pour l'ouverture et le prolongement du Passage de la Bourse (Exchange Alley) jusqu'à la rue de la Douane, au travers de l'ilet depuis la rue Bienville; ledit prolongement devant s'opérer au travers des propriétés de MM. R. O. Pritchard, Kaine et Stroud, S. W. Oakey, P. Conrey jr., J. Labadie et James Gasquet; et que l'intention du Conseil de la Municipalité No. un est de prendre les mesures indiquées par la loi pour parvenir à opérer l'ouverture et le prolongement ci-dessus mentionnés.

Il est de plus résolu que le voyer de cette municipalité soit requis de fournir au maire ainsi qu'à l'avocat de la municipalité une liste descriptive des terrains que doit traverser le prolongement ci-dessus.

(Signé) PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 12 décembre 1836.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme.
THEARD, Jr. secrétaire.

Conformément à la résolution ci-dessus et vû la section 1ère de la loi du 3 avril 1832, d'après laquelle: "Toutes les fois qu'une pétition sera présentée par un nombre de propriétaires demeurant dans une section de la ville, à l'effet de faire ouvrir, redresser ou améliorer aucune rue, ilet ou place publique dans cette section, et que le maire et le conseil de ville jugeront que le nombre de pétitionnaires est suffisant, et que les travaux demandés sont nécessaires ou très utiles, etc, lesdits maire et conseil de ville auront le droit de faire ouvrir, élargir ou améliorer telle rue ou place, et de faire telles augmentations, élargissemens, changemens ou autres améliorations &c." Avis est donné que l'intention du conseil de la 1ère municipalité est de faire prolonger le Passage de la Bourse (Exchange Alley) de la rue Bienville à la rue de la Douane, à travers les propriétés de MM. R. O. Pritchard, Jas. Gasque & Cie, S. W. Oakey, et Kaine et Stroud, après que les formalités prévues par la loi auront été remplies.
Le 23 décembre 1836.
23 dec—20 D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
Vente à l'encan par F. Dutillet, encanteur.

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la première municipalité en date du 25 novembre dernier, avis est donné que Lundi, 9 janvier 1837, et jours suivans, à midi, à la Bourse, situé à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés achetées par ladite municipalité, depuis le mois de Mai dernier seront vendues par l'encanteur susdit, aux termes et conditions ci-après, savoir: Un dixième comptant, et le reste à un, deux et trois ans avec endossement à la satisfaction du maire et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les plans des dites propriétés seront exposés à la Bourse, dix jours avant la vente. 7 dec

Mairie de la Nlle.-Orléans
PAR F. DUTILLET, (Encanteur.)

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil, avis est donné que Mercredi, 4 janvier prochain, à midi, à la Bourse située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la fourniture des bois de charpente nécessaires à la première municipalité pendant six mois, à compter du 1er. Janvier 1837, sera adjugée au rabais par l'encanteur susdit.
26 dec D PRIEUR, Maire

LE soussigné vient de recevoir par les derniers navires de France, Marengo, New Orleans, McLellan, Olympia et Cécilia, les marchandises suivantes qu'il offre à vendre en gros et en détail, savoir:
3000 paniers Guignolet, garanti de la fabrique d'Angers
Eau de vie Cognac et d'Arthagnac (vieux) par pipes;
Vins de Champagne;
Idem de Bordeaux par barriques et caisses, (rouge et blanc);
Anisette et Fruits à l'eau de vie, de Bordeaux;
Balais crin assortis;
Papiers cosaques et à devises pour confiseur;
Joli assortiment de cartonnage pour confiseur;
Vestes et levites peluche, (article de chasse);
Bas et chaussons de laine, pour hommes et pour femmes;
Grand assortiment de Fusils de chasse à pistons et à pierres, garantis—articles de chasse.
Pistolets de toutes dimensions;
Lames de fleurets; gants; masques; sandales pour l'escrime;
Mouchoirs fil blanc et de couleur;
Chapeaux de soie;
Queues de billards assorties, procédés;
Sonnes, nacos et filets de toutes dimensions;
Lignes assorties;
Graine potagère, pour oiseaux; graine de moutarde;
Assortiment de cage de toutes formes et dimensions;
Vanneries assorties et une grande quantité d'articles non désignés.
17 dec—3m,3pe Bre. JUETTE.

DOCTEUR J. V. GOTTSCHALK, arrivé tout récemment de la France, offre ses services au public comme chirurgien, médecin, oculiste et accoucheur.
Sa résidence, est rue Conti, entre Chartres et Levée, au dessus du bureau de Mr. Wm. Boswell.
19 nov—3m

LE soussigné arrivant de Paris où il a passé six mois, pendant lesquels il s'est exclusivement occupé à choisir les marchandises les plus belles et les plus à la mode qui aient jamais été importées de France, les offrira en vente samedi prochain, 17 du courant et les jours suivans, et ses prix seront extrêmement modérés. les articles consistent en:
Dentelles Valenciennes et Malines de toutes grandeurs.
Entre-deux Malines, Gros de Naples, Satin, Florence, — De toutes couleurs pour robes et gilets.
Couvertures de laine toutes grandeurs,
Pendules et Pianos avec navire à mouvement,
Indiennes riches de tous les goûts,
Mousselines et toile de laine,
Mousselines de do
Mérinos,
Parfumeries assorties et eau de Cologne,
Mouchoirs foulard, 1re qualité,
Schalls, Thibets, brochés, satins et cachemires riches, meubles du meilleur goût, chaises de cerisier,
Forte-Piano, Piccolo et carrés,
Glaces de toutes grandeurs,
Toile à drap,
Ombrelles, parasols et parapluies du meilleur goût
Ceintures de toutes largeurs,
Bijoux et argenterie,
Bas de soie, de fil d'Ecosse et de mérinos
Cols et cravates satin et velouté,
Linons unis et brochés,
Tissus et claques, cossaques, maroquin et chèvre
Gants soie, filoselle, mérinos, laine et fil,
Pélerines, bonnets, tabliers, robes, mouchoirs de batiste brodés et garnis de dentelles.
Manteaux mérinos et de satin, brodés dans le meilleur goût.
Lampes, Flambeaux, &c.
Bonnets de velours garnis pour hommes et enfans,
Fusils et pistolets simples et doubles,
Gants de Catin. S. MITAUD,
12 dec—3p 77, rue Royale.

AUX négocians de la ville et de l'intérieur.—Plant, [illegible] et Co.—Ont l'honneur d'informer les négocians de la ville et de l'intérieur, qu'ils ont à présent en magasin un grand assortiment de marchandises des manufactures étrangères et Américaines, qu'ils reçoivent par le moyen de leurs agents à New York, directement de France et d'Angleterre; [illegible] qu'ils reçoivent chaque semaine par les [illegible], des factures de marchandises sèches contenant des cotonades, cotons rayés de Merrimack, [illegible] un bel assortiment, de draps de différentes [illegible] dont une partie a été fabriquée exprès pour [illegible].
Il [illegible]
[illegible] 75 caisses chapeaux [illegible]
[illegible] 29 déc.

CASQUETTES POUR ENFANS—10 caisses de casquettes de drap velours, [illegible] à vendre par
3 dec J. EVANS & Co

[illegible] depuis le 10 de [illegible] de la liquidation des affaires [illegible] qui doivent à l'ancienne société de payer leurs comptes et ceux auxquels il peut être dû sont également informés de les lui présenter. Le soussigné profite de cette occasion pour informer le public et ses amis en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France et offre à vendre à son magasin de nouveautés, à l'instar de Paris, en gros et en détail, rue de Chartres et Jefferson, un grand assortiment de marchandises qui ont été choisies par M. Guellaine, dans les meilleures fabriques de la capitale. Ces articles consistent en toutes sortes de parfumeries extra fines et Belches, ce qui est remarquable par sa nouveauté, tous les savons de toilette, forme nouvelle, en boites et toutes odeurs, la véritable crème d'amandes amères les fins extraits d'odeurs de mousseline, jasmin, violette, musc, etc.

La véritable et supérieure qualité d'eau de cologne, dite de lavande, ambrée et naturelle, le mucilage pour la teinture des cheveux, (garantie,) les régénérateurs, huiles et pommades, pour l'entretien des cheveux toutes les poudres à dents et opiat pour l'entretien de la bouche, ainsi que tous les accessoires de toilette des dames et messieurs.

Toute espèce de brosseries nécessaires à l'usage des deux sexes, les brosses à dents nouvelles, do. à ongles, montées en ivoire et buffle, de la plus grande solidité, les brosses à têtes extra fortes et à habits; ensemble les premières qui aient paru à la Nouvelle Orléans.

La réputation méritée et obtenue par la qualité des gants qu'ils ont toujours en magasin, les ont mis à même de faire des arrangemens en fabrique à Paris afin d'avoir constamment à vendre à la garantie et au meilleure marché, les gants de chevreau, de toutes couleurs, les gants de bals et soirées, gants de castor et daim pour militaire, gants fil d'Ecosse, couleur blanc, les beaux gants de soie doublés de toutes couleurs, la finie de ces articles dépasse par le soin qu'on y a porté ceux des années précédentes.

Assortiment de colsen satin, doublée unis et brochés de toutes les hauteurs, et cravattes nouvelles et du meilleur goût.

Glaces à chevalets pour la toilette des deux sexes, assortis de goût et de grandeur, nécessaire d'hommes et dames à musique et autres superbes assortiment de faux cheveux en natte, dit (brosse queue) 3/4 de longueur, et au dessous en toutes couleurs, raies pour bandeaux, tiges de 5 à 6 pouces de hauteur et au dessous à pouvoir satisfaire toutes les demandes.

Un assortiment complet de postiches pour les deux sexes, en perruques métalliques, ce qu'il y a de plus léger, et sans métallique; toupets de tous les genres, tours à bandeaux indéfrisables, à raies de chair longue, touffes à l'anglaise et autres généralement tout ce qui a rapport à la coiffure moderne en cheveux, fleurs et perles. Ainsi que tout ce qu'il a habitude de tenir annuellement avec augmentation de nouveautés.

M. Casimir Redner, élève et premier ouvrier de Messieurs Normandin Frères, brévetés à Paris, pour les perruques et la coiffure des Dames, connu par nombre de Louisianais, est engagé dans l'établissement. J. H. FASSY,
23 dec—4

Librairie de Lelièvre.

RECU récemment de Paris, un bel assortiment de Romans nouveaux; Œuvres complettes de Victor Hugo; Voyage Pitoresque au tour du monde; Pièces de théâtre, livres d'éducation, de littérature &c.
Jouets d'enfant, Fournitures de bureau, Cartons de bureau, Graines de jardinage, récolte 1836, et articles de fantaisie. 27 déc—3ds.6,3pe

A Vendre—Par Corallis, Lapeyre & co, 900 sacs bon café vert de la Havane; 31 caisses sucre blanc, 30 milliers cigarres de première qualité, en débarquement du Leonidas; 150 balles tabac en feuille, (vuelta abajo), 400,000 cigarres de toutes qualités; 4 barils amandes sans coque [esperanza], en magasin
28 dec—5

R. B. EASTON, M. D. accoucheur, rue des Magasins, No. 57, édifice de l'Arcade. Résidence, No. 32, encoignure Bourbon et Douane.
23 dec—1an

LE soussigné de retour d'Europe, offre à vendre un grand et bel assortiment de Bijouterie, Argenterie Nouveautés. A. RASCH,
10 dec—12,3pe rue Chartres, no 73.

A VENDRE chez Théodore Nicolet & co., rue Bienville, no 26. Couvertures de laine trois points, de différentes manufactures; un assortiment de belles indiennes françaises; kirshwasser de la forêt noire; vin de Champagne de diverses qualités; vin de Bourgogne, Chambertin, Romanée et Nuits; vin de Bordeaux en barriques, ou caisses; extrait d'Absynthe suisse. 21 dec

AVIS—R. GORRANT a l'honneur de prévenir les dames et messieurs de cette ville, qu'il vient de recevoir par le Jupiter, un nouvel assortiment de MANTEAUX en velours et mérinos, Etoffes nouvelles en satin, Gazes, Mandarines et Astrasses pour robes de ville, bals et soirées; Gants de peau première qualité, pour dames et messieurs; Gants et Mitaines en filets; Mantelets noirs et blancs; Echarpes et Broches; Dentelles et Blondes; Mousselines blanches pour mousquetaires, rideaux et robes; Indiennes fonds blanc et de couleur; Velours et Crêpes en pièce; Broderies en tulle et mousseline; Ombrelles en satin et gros de Naples; Draps et Casimirs français; et généralement ce qui concerne l'article de nouveautés de Paris.
Il offre aussi aux professeurs de dessin des Principes Elémentaires pour fleurs et paysages.
Son magasin est ouvert rue Royale. No. 174. entre St. Pierre et Toulouse. 27 dec—3,3pe

SUCRE superbe, 10 livres à la piastre, 9 cents par baril.—Café, première qualité 7 livres à la piastre,—Mortiers de marbre.—Foyer pour cheminées en marbre rouge.—Carreaux en marbre d'Italie de 22, 12 et 10 pouces à vendre au magasin de ANTOINE MICHOUD,
19 nov Encoignure Levée et Ursulines.

PERDU—Une pipe d'eau de vie, débarquée du navire Chester, marquée "Wm. F. Mason, Pulaski, Ten." Si quelqu'un l'a reçu par erreur, ou a pu l'envoyer, il est prié d'en donner avis à YERGERS CHAFFIN & Co,
10 dec—3p rue Poydras, no 21.

A VENDRE—Par les soussignés:
580 balles de tabac de la Havane (Yguara et Mayari);
200 sacs de café,
3 puncheons rum de la Jamaïque.
GOULE & LAMBERT.
16 dec 11, rue de la Levée, près du railroad.

AVOINE, Maïs, Foin, &c.—1000 sacs de Maïs; 300 balles de Foin, reçu et à vendre par L. A. LEMOYNE & Co,
23 dec 84, rue Juli

BAILEY & REICH, charpentiers et faiseurs de contrevents et chassis, simples et ornés, à présent établis dans la rue du Cirque, bord de l'Ouest, près de la rue du Canal, ont l'honneur d'informer les habitans de la Nouvelle Orléans et des environs qu'ils sont toujours prêts à exécuter les ordres qu'on pourra leur donner, à des prix très raisonnables.
N. B. Ils fournissent les magasins avec boites à chassis, rayons, etc, d'un genre élégant et avec la plus grande promptitude. 22 dec—1m

CHEVAL EPAVE.

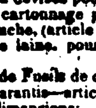

Il a été conduit chez le syndic soussigné, un Cheval noir, ayant une marque sur la cuisse droite ressemblant à un H renversé, et les deux pieds de derrière blancs. Le propriétaire est prévenu d'avoir à le réclamer dans les trente jours qui suivent le présent avis, en faisant preuve de propriété et payant les frais, autrement ledit cheval sera vendu pour y satisfaire.
Paroisse de Plaquemines, 26 sept 1836. CHARLES REGGIO,
9 dec—4.1pe Syndic du 2d arrondissement.

Avis aux Dames—Mlle *Joséphine Tombeur*, rue Royale no 244, marchande-lingère de Paris, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France un très bel assortiment tant en lingerie qu'en nouveautés de toutes sortes. Elle ose espérer que le bon choix de ces marchandises et la modération de ses prix lui continueront la préférence qu'elles lui ont toujours accordé
17 dec—3,3pe JOSEPHINE TOMBEUR.

LILLY & FERGUSON,—Peintres de Maisons et décorateurs, No. 76 rue de la Douane, sont prêts d'exécuter tous les ordres qui pourront leur être donnés, ils osent espérer que les soins qu'il porteront dans la prompte exécution de leurs devoirs, leur mériteront le patronage du public.
N. B. Peintures, Huile et vitres à vendre.
25 nov.—15

M. FRUST, Professeur de Harpe, Piano et Guitarre, et Directeur des Chœurs au Théâtre St Charles, a l'honneur d'informer les habitants de cette ville, qu'il emploiera ses heures perdues à donner des leçons des instrumens ci-dessus. Pour ses conditions, s'adresser à Messieurs Johns & Co. rue Chartres, ou à Mr Casey, Magasin de Musique, rue du Camp
9 nov—3m

AGENCE générale.—Le soussigné de nouveau domicilié à la Nouvelle Orléans, se chargera, à l'avenir, des affaires des personnes qui, voulant quitter le pays ou s'en absenter seulement, y laisseraient des intérêts à soigner. Il fera en outre le courtage de change dans toutes ses branches, et s'entremettra pour tous achats ou ventes de propriétés ou produits, S'adresser rue Conti, No. 58.
5 dec—6m,3pe F. LAVILLE.

100 Barils de Bœuf du Missouri, à vendre par R. GRONING & Co.
8 dec

TRAITES sur France, à vendre par R A LEFEBVRE,
16 dec—3 19, rue Toulouse.

A LOUER—Le moulin à scie situé sur la rive droite du fleuve, vis à vis la Presse à coton de la Levée, lequel est en très bon état et peut être mis en opération immédiatement; ce moulin par sa proximité de la ville et des chantiers de construction est on ne peut mieux situé pour le débit du bois. Pour les conditions et renseignemens, s'adresser rue Royale no. 213, à
21 dec—4 3pe J BTE OLIVIER.

EDWARD THOMPSON—Entrepôt de Granit, rue Moreau, entre la rue Marigny et le rail road Potchartrain, Nouvelle Orléans.
Façades d'édifices, Chambranles, Tables à eau, Escaliers, Seuils et Linteaux de fenêtres, fournis et mis en place dans le plus bref délai à des prix raisonnables.
☞Il remplace le mur de rez de chaussé des magasins, par du granit, sans risque pour l'édifice, et sans beaucoup d'inconvénient pour ceux qui l'occupent.
28 nov—a

TOILE d'Emballage, &c—200 pièces Toile d'emballage du Kentucky; 120 rouleaux corde do; 600 barillets belle Graisse de Cincinnati, en magasin et à vendre par
28 dec YORKE FRERES.

H. BEACH & Co., viennent de recevoir par les derniers arrivages, un nouvel assortiment de Carosses, parmi lesquelles sont des grandes carrosses de famille; calèches à différens ressorts de toute [illegible] pour un ou deux chevaux.
Aussi—Quelques superbes cabriolets, convenables pour deux chevaux, qui ont été construits pour habitant, et le tout formant le plus grand assortiment de ce genre qu'on trouve dans les Etats Unis
Entrepôt de carrosses pour la Louisiane, rue Royale, près du Merchant's Exchange. 20 dec

TRAITES sur Paris, à vendre par
24 dec A. ST. GEORGES.

Avis de [illegible] et de Comp.

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Négociants.
Nouvelle-Orléans, 26 Décembre 1836.

L'ELECTION annuelle des quinze Directeurs qui doivent servir l'année prochaine, aura lieu le 2me jour de janvier prochain (1837) au bureau de cette institution, situé à l'encoignure des rues Royale et Bienville, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi. Par ordre.
26 dec—13 S. S. RELF, secr.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.
Nlle. Orléans, 23 décembre 1836.

LES actionnaires sont prévenus que l'élection des directeurs de cette institution, aura lieu le lundi, 2me jour de janvier 1837, dans le local de la banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.
23 dec—3,3pe A.BAUDOUIN, caissier.

BANQUE DES NEGOCIANS
Nouvelle Orléans le 21 décembre 1836.

CONFORMEMENT à sa charte, l'élection annuelle de sept directeurs pour, cette institution, aura lieu, lundi deuxième jour du mois de janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, la maison de banque.
Par ordre. W W FRAZIER, caissier.
22 dec—8

Banque d'Orléans.
15 Décembre 1836.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Institution aura lieu lundi, 2 janvier prochain, entre 11 et 2 heures.
Par ordre de la Direction J. B. NISBET, caissier.
17 dec—4

Compagnie du Chemin à Coulisses d'Atchafalaya et de la Banque.
Nouvelle Orléans, 16 Décembre 1836.

L'ELECTION annuelle des Directeurs pour l'administration de cette institution aura lieu à la maison de Banque, lundi 16ème jour de Janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, conformément à la première section d'un acte supplémentaire à un acte intitulé "acte pour incorporer cette compagnie.
Par ordre de la Direction, ROBERT G. DIXON, caissier.
17 dec

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nelle. Orléans & Carrollton.

LES Omnibus de la Compagnie marcheront régulièrement du dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne, à celui de la Compagnie Pontchartrain, passant dans les rues du Camp, Royale, Saint Louis, Chartres et Condé.
Ils partiront à l'entrée des chars de Carrollton, et arriveront à temps pour leur départ.
8 déc GEO. MERRICK, Ing.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 20 Déc. 1836.

TRAITES sur Paris, à vendre par cette institution.
20 dec A. BAUDOUIN, caissier

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.

TRAITES à trois jours de vue sur New York, 1 1/2 pour cent de prime.
20 dec A. BAUDOUIN, caissier

Banque de Carrollton.

UNE élection de douze Directeurs pour cette Institution aura lieu au bureau de la Banque, encoignure des rues Saint Charles et Canal, le 1er. lundi de janvier 1837, étant le 2me jour de ce mois, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
1 déc JOHN NICHOLSON, caissier.

Compagnie de la Banque du Gaz,
29 novembre 1836.

UNE élection de 11 directeurs aura lieu conformément à la 7ème. section de la charte, lundi, 2 de janvier prochain, à la maison de Banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.
30 nov J W HOUSTON, caissier.

Banque de Commerce,
Nlle Orléans, 28 novembre 1836.

TRAITES à vue sur New York, à vendre à cette institution
29 nov ED. DUPLESSIS, caissier.

Banque d'Etat de la Louisiane
Nouvelle Orléans, 7 décembre 1836

CETTE institution tire sur Paris.
8 dec RICHARD RELF, caissier.

Banque de Carrollton.

CETTE institution achète des traites françaises.
29 nov J NICHOLSON, caissier.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque de Commerce. 3 nov

Banque de Carrollton.

TRAITES sur Paris, à vendre par cette Institution.
18 dec JOHN NICHOLSON, caissier

Banque de Carrollton.

CHECKS à très courte date sur le Nord, à vendre par cette institution.
17 dec JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque de Carrollton

TRAITES sur Londres, à vendre par cette Institution.
17 dec JOHN NICHOLSON, caissier.

LES actionnaires de la compagnie du chemin à coulisses de Nashville à la Nouvelle Orléans sont avertis que conformément à la 3me. et 9me. sections de l'acte d'incorporation, une assemblée générale des actionnaires aura lieu le 2me, lundi de janvier prochain, au bureau de la compagnie, No. 14 rue du canal, à 4 heures de l'après midi, et que dans la même tems et le même lieu on procédera à l'élection des directeurs qui doivent constituer la direction de la compagnie pour l'année prochaine.
Par ordre de la direction. A. R. McNAIR. Secrétaire.
19 dec

ON pourra se procurer constamment au bureau, à l'allée de Banke, du charbon de terre (coke) dont le gaz a été extrait, à raison de six escalins le baril.
10 dec

10 Piastres de Récompense — Parti depuis lundi, 26 décembre, le nègre nommé PETER, âgé d'environ 26 ans, taille de cinq pieds 3 ou 4 pouces; il portait un gilet et des culottes gris, et une chemise de flanelle rouge; il a été employé à bord des bateaux à vapeur. Les capitaines sont avertis de ne pas recevoir ledit Peter.
29 dec—4 E. RICHARD, Place Tivoli.

50 Piastres de Récompense—Seront payés par les soussignés pour l'arrestation et la détention dans une geôle, du nègre ISAAC, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 8 à 9 pouces, fluet, noir, et remarquablement intelligent; cheveux longs et crepus, marqué dans plusieurs endroits par l'application de ventouse; il avait sur lui une change de drap noir, assez propre, chapeau de feutre; ce nègre est très adroit, et très probablement comme peintre, cuisinier, &c. Il a été vu à la Nlle. Orléans depuis une ou deux semaines, et cherchera à se rendre dans quelques états libres. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur et autres sont par les présentes notifiés de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. Il appartenait ci-devant à M. Craig, de Tallahassee (Floride).
JOS. KNETTLE & Co
29, rue des Magasins, ou à
24 dec—10 D. J. FLUKER [Jackson, La]

$10 DE RECOMPENSE

PARTI marron de chez le soussigné, le 3 du courant, le mulâtre nommé BARNET, parlant anglais et français, taille de 5 pieds environ, yeux gris, petits favoris roux, cheveux crepus. La susdite récompense sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état ou le ramènera au propriétaire.
Les capitaines de navires, embarcations etc., sont priés de ne pas le recevoir sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
15 nov F EDMOND FAZENDE.

$20 DE RECOMPENSE

PARTI marron du navire Hermitage, le mulâtre nommé *Wm. Henry Sampson*, il a la peau claire, taille de 5 pieds, 8 à 9 pouces; il est très actif et se tient proprement. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera à la geôle. Il a volé plusieurs objets à bord. S'adresser au capitaine Sturgess, dudit navire ou à BAILEY & ABBOTT,
rue Bienville No. 14
1 déc
N. B. On est prévenu de ne point donner asyle audit mulatre.

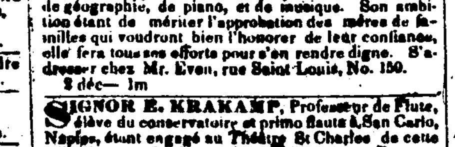

MADEMOISELLE DE CHANDIEU, Ex-institutrice d'un pensionnat, à Paris, depuis quelque tems à la Nouvelle Orléans, se propose de donner des leçons de langue française, d'arithmétique, de géographie, de piano, et de musique. Son ambition étant de mériter l'approbation des mères de familles qui voudront bien l'honorer de leur confiance, elle fera tous ses efforts pour s'en rendre digne. S'adresser chez Mr. Even, rue Saint Louis, No. 150.
2 déc—1m

SIGNOR E. KRAKAMP, Professeur de Flute, élève du conservatoire et primo flauto à San Carlo, Naples, étant engagé au Théâtre St Charles de cette ville, donnera des leçons de cet instrument. Pour ses conditions, s'adresser rue Gravier, No 119.
2 nov—3m

COTON A DRAP D'APPLETON—10 grandes balles de 4/4 Coton à drap d'Appleton, emballées pour le marché Mexicain; quelques caisses de cotons pour tabliers, rideaux; des caisses 3/4 et 4/4 à carreaux; 2 do cotons à pantalon do; 20 do de indiennes à bas prix; 25 do coton blanc à chemise et à drap; 25 do 3/4 et 4/4 coton brun do. à vendre par J. DE BROT,
20 dec 46, rue de la Levée.

MR. JOSEPH LEROUX, artiste du Théâtre d'Orléans, élève du conservatoire, compositeur, a l'honneur de prévenir les habitans de cette ville qu'il se propose de donner des leçons de guitarre, et de musique vocale; il ose espérer que les soins qu'il donne, lui mériteront l'approbation des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
S'adresser rue Dumaine, encoignure Condé ou au théâtre d'Orléans.
☞ Il profite de cette occasion pour annoncer qu'il vient d'ouvrir un magasin de musique, où l'on trouvera les romances les plus nouvelles, des meilleurs compositeurs, Musique de Piano; Solphège, méthode, musique de guitarre, pour le violon, Flute, &c. &c. à des prix modérés et dessus. 12 déc

A VENDRE—Un grand assortiment de Bottes, Souliers, Chapeaux et Linge Fait, à vendre à bas prix pour du comptant ou de bons billets, par WM F OLIVER,
9 dec—10 56, rue Magasins, arcade de Banks

BOIS de teinture de Tampico—16 tonneaux bois de teinture en débarquement de la goëlette Créole, devant la rue Jefferson, et à vendre par JOHN CROSBY,
27 déc 38 rue du Camp.

Ventes
PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

SUCCESSION GRAVIER—Cour des Preuves—Vente par le Régistre des Testamens—Le jeudi douzième jour du mois de janvier 1837, à midi, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Jean Gravier, les propriétés ci-après décrites:

1o. Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, en cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St. Paul et St. Pierre, Commune et Gravier, mesurant au pied américain trente deux pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue St. Pierre sur cent vingt neuf pieds et six lignes de profondeur, et mesurant trente-trois pieds de large dans le fond, sur lequel se trouve une vieille maison en bois; ledit lot de terre est borné du côté de la rue Gravier par la propriété appartenant à St. Pierre Dubeys et du côté de la rue Commune par la propriété appartenant à M. Sharp.

2o. Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, en cette ville, dans l'ilet compris entre les rues du Cirque, Philippe, Julie et Girod, mesurant trente pieds de face sur la dite rue du Cirque, sur quatre-vingt dix pieds de profondeur mesure française et commençant à la distance de cent vingt sept pieds de l'encoignure des rues du Cirque et Girod.

Conditions de la vente:—Un dixième comptant et la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur les propriétés jusqu'à parfait paiement.
W. F. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.
9 déc
N. B. Les actes de vente pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION de Jamet, f. c. l.—Vente par le Registre des testamens, vendredi le sixième jour du mois de janvier 1837, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 8 décembre 1836, il sera exposé en vente publique à l'encan, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St Louis, pour compte de la succession de feue Mélanie Iris f. c. l. femme décédée de Jh Jamet, l'esclave ci-après décrit:
Marc Antoine, âgé d'environ trente-cinq ans.
Conditions de la vente: six et douze mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du tuteur des mineurs Jamet et hypothèque spéciale sur l'esclave jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, régistre des test.
N. B. L'acte de vente pardevant L. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 dec

SUCCESSION DE McCALEB—Vente par le régistre des testamens—Lundi, vingt trois janvier mil huit cent trente sept, à midi, en vertu d'un décret de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, état de la Louisiane, en date du 30 novembre 1836, ainsi que d'un ordre supplémentaire de ladite cour, en date du 10 décembre 1836, il sera exposé en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à l'effet d'effectuer un partage, les biens-fonds et esclaves ci-après décrits, dépendant de la succession de feu Thomas F. McCaleb, savoir:

BIENS-FONDS

1 Deux lots de terre, situés au nouveau faubourg Marigny étant les numéros 10 et 11 de l'ilet no 94, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur, mesure française, conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le vingt cinq juin 1829.

2. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, formant l'encoignure des rues St. Antoine et Girod, mesurant 30 pieds de face à la rue Girod, et cent vingt pieds de face à la rue St. Antoine; ce lot est le no 367 de l'ilet no 40.

3. Quatre lots de terre au faubourg Darcantel, étant les nos 3, 4, 5 et 6 de l'ilet no 1; le no 3 a 166 pieds 7 pouces, mesure anglaise, de face à la rue Marigny et 79 pieds 2 pouces à la rue Pelopidas, est borné du côté du lot par la ligne du lot no 4, et forme un triangle à partir de la rue Pelopidas jusqu'à un point de ladite ligne; et les lots nos 4, 5 et 6 ont chacun 33 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Marigny sur 184 pieds de 10 pouces de profondeur.

4. Un lot de terre situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Exchange street, entre les rues de la Douane et du Canal, mesurant 19 pieds 3 pouces plus ou moins, de face audit Exchange street, sur 80 pieds 4 pouces de profondeur, ensemble avec une maison en briques à deux étages et une cuisine en briques à deux étages dans le fond, laquelle propriété est sujette à une rente en faveur de la corporation de la ville de $15 75 par quartier.

5. La moitié indivise d'un ilet, situé au faubourg Livaudais, paroisse Jefferson en cet état, désigné sous le no 104, sur le plan original dudit faubourg-dit ilet compris entre les rues Quatrième, Washington, du Prytanée et des Nayades, et mesurant 266 pieds de face à la rue Quatrième, 250 pieds de face à la rue Washington, 250 pieds de face à la rue Prytanée et 250 pieds de face à la rue des Nayades.

6. La moitié indivise de l'ilet, situé au faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, en cet état, désigné sous le no cent neuf (109) sur le plan original dudit faubourg, et compris entre les rues Apollon, des Nayades et Première, et le faubourg Lafayette, mesurant ledit ilet, 166 pieds 6 pouces sur la rue Apollon, 166 pieds 6 pouces sur la rue des Nayades, 300 pieds de face à la rue Première et 300 pieds sur la ligne qui le sépare du dit faubourg Lafayette, le tout mesure américaine.

7. Une terre contenant six cent quarante acres, située dans la paroisse Livingston, sur la rive Ouest de la rivière Tickfaw, connue comme étant la 'Johnson Tract' attenant au 'Rome Tract' laquelle terre fut acquise par le défunt de William Collins, et est vendue sans garantie quant au titre.

ESCLAVES.

1. John, mulâtre, âgé d'environ trente-six ans;
2. Clara, femme de John, âgé d'environ trente trois ans, avec ses quatre enfans suivans, savoir: Célestine, âgé d'environ neuf ans et demi, Thomas, âgé d'environ huit ans, Martha âgé d'environ quatre ans, et Charles âgé d'environ deux ans
3. Suzanne, mulâtresse, aussi enfant de Clara, âgée d'environ quinze ans.
4. Delia, mulâtresse, aussi enfant de Clara, âgée d'environ treize ans.
5. Et George, mulâtre âgé d'environ douze ans, fils de Clara.

Conditions de la vente: Les esclaves payables à un crédit de six mois, et les biens-fonds à un crédit de six, douze, dix huit et vingt quatre mois, le tout en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale sur lesdits esclaves et biens fonds; les billets donnés en paiement desdits esclaves et biens fonds porteront un intérêt à raison de dix pour cent l'an, s'ils n'étaient pas payés à leur échéance, sans pour cela accorder aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement.
W F C DUPLESSIS, régistre des testamens.
N. B. Les actes de vente seront passés devant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.
19 dec

SUCCESSION de Mathieu Petit—Vente par le Régistre des Testamens—Le lundi neuf de janvier 1837, à midi, à la bourse, encoignure des rues Saint Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 3 décembre 1836, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de Mathieu Petit, décédé, l'esclave nommée Sophie, âgé d'environ soixante ans.
Conditions de la vente: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Registre des Test.
N. B. L'acte de vente pardevant Louis T. Caire, not. pub. aux frais de l'acquéreur. L'esclave ne sera délivrée que lorsque les conditions de la vente auront été remplies. 6 dec

AVIS—Le public est prévenu, de ne point négocier ou accepter deux billets tirés par Mme. Veuve Graval à l'ordre de, et endossé par Mr Etienne Cassard. Ces billets datés du 12 de Novembre 1836, de la somme de $450, chacun sont payables, le premier à six mois et le second à douze mois de date.
Ces billets ont été donnés en partie payement du montant de la vente de certains esclaves achetés par la soussignée de Marie Suzanne Carlon f. de c. l. par acte passé par devant L T Caire, notaire public en cette ville, qui les a paraphés *Ne Varietur* par le dit notaire.
On pense que ces billets sont en la possession de la venderesse, et cet avis n'est publié que pour faire savoir que l'on n'a pas rempli les conditions du contrat, attendu que la soussignée se trouve en ce moment attaquée par les esclaves qui réclament leur liberté.
Marguerite Fourcand, Ve. GRAVAL.
29 dec—4

ECRITURE—Enseignée par M. Dolbear & frère en leurs académies d'écriture, no 8, rue de Chartres, Nouvelle Orléans; no 189, Broadway, N. York; Dauphine et Mobile. Le public est invité à examiner ces institutions et à juger pour lui même. D'après le système suivi par M. D, tout individu peut acquérir, en peu de temps la facilité d'écrire avec rapidité une belle écriture commerciale. Ceux qui auront payé pour le cours entier des leçons, jouiront de l'avantage de recevoir des instructions jusqu'à ce qu'ils aient atteint le degré de perfection auquel ils aspirent.
On donnera des leçons aux dames chez elles.
22 dec

A vendre par le soussigné—300 paniers vin de Champagne, Billery & Ay, premier cru.
100 paniers vin Bourgogne, mousseux, Etoile, Lanzanne et Croissan do.
250 caisses vin Bourgogne, Volnay, Chambertin, Romanée.
300 caisses vin Bordeaux, St. Julien et St. Estephe.
25 do liqueurs de Cassis,
100 do do assorties,
25 do do de Noyau,
25 do do absynthe, Lauve & Co.
12 malles parfumerie, Crème de Perse, Eau de Lavande et savon. E VATINEL,
27 dec Rue Conti. 21

TRAITES sur l'Angleterre—La compagnie de la Banque du Gaz, achètera et vendra des Traites sur l'Angleterre.
20 dec J. W HOUSTON, caissier.

ANNONCE DE PENSACOLE

LA vente des Lots aura lieu à Pensacole, le premier Lundi de Janvier 1837, les conditions seront
Un cinquième comptant,
Un cinquième dans un an,
Un cinquième dans deux ans,
Un cinquième dans trois ans,
Un cinquième dans quatre ans. — sans intérêt.
Des bons titres seront donnés, mais les lots porteront hypothèque jusqu'à parfait paiement. Il sera permis à l'acquéreur de différer le premier paiement comptant pendant six mois, au moyen d'un billet endossé à la satisfaction du soussigné, ou par une traite bien connue pour six mois. Ces conditions seront accordées de la vente, et il n'y en aura pas d'autres, le [illegible] ne reconnaissant point celles qui ont déjà été publiées dans les gazettes et les brochures.
23 dec—17 W. H. CHASE, Agent

LE soussigné, seul dépositaire des vins de Champagne, bien connus de Messieurs Perrier Fils & Co, de Châlons, marques "Etoile, Soleil et Soleil doré", offre en vente au prix coûtant, plus seulement les frais d'importation, 600 paniers des dites marques, qu'on trouvera constamment chez lui.
Aussi: 300 paniers, qualité ordinaire d'un propriétaire de Châlons. FRED. CHEVREMONT,
Rue de la Nouvelle Bourse, la porte après la rue Bienville. 21 dec—12

AVIS AUX CUISINIERS.

ON a besoin d'un bon cuisinier à qui on donnera de bons appointemens. S'adresser au No. 21, rue Conti. 3 dec—

Ventes à l'Encan.

PAR P. F. TRICOU.

IL sera vendu le lundi 9 janvier 1837, à midi, à la Bourse Hewlett,
1o. Une habitation établie en sucrerie située dans la paroisse de Plaquemine, sur la rive droite du fleuve à environ 24 milles de la Nouvelle Orléans, bornée à la ligne supérieure par l'habitation Duralde et à la ligne inférieure par l'habitation Vallet, mesurant cinq arpents 2/3 face au fleuve sur 80 arpens de profondeur. Cette habitation est susceptible d'être aggrandie par l'acquisition de plusieurs terres voisines.
2o. Les esclaves suivants, savoir.
Antony, nègre américain, âgé de 25 ans,
Radlis, do âgé de 23 ans,
Choisy, nègre créole, âgé de 50 ans,
Peter, nègre américain, âgé de 55 ans.
Mary, négresse américaine, âgée de 30 ans,
Matilda, négresse créole, âgée de 20 ans.
Conditions.—L'habitation payable à 1, 2 et 3 ans, et les esclaves à 6 et 12 mois de [illegible] en billets endossés à la satisfaction du ven[illegible]thèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront [illegible] Gustave Le Gardeur, notaire, aux frais [illegible]reurs. 22 déc.

PAR JOHN M. BACH.
Vente de Livres au soir.

IL sera vendu mardi, 3 janvier, à la brune, au premier étage au no 59, rue des Magasins
Facture de livres choisis, parmi lesquels se trouvent les tableaux de Bigort, en 25 vols. faisant partie de la bibliothèque de Thos. Jefferson; Historia Byzantine appartenant à la même collection; Mathématiques de Mongolas en 4 vols 4to.; Papiers des Etats Unis en 12 vols; Revue Rétrospective en 14 vols; la Belle Assemblée en 4 vols; Classiques de Regent en 21 et 34 vols, ouvrage très rare et dont il ne reste plus que peu de copies; Galleria Historique en 7 vols, Notes sur les poëmes et romans de Walter Scott en 2 vols, Lexicon Facoulnus en 2 vols; Alcedo de Thompson en 5 vols; Hortus Romanus 5 vols folio; Fisher sur [illegible]; Atlas de Pinkerton, folio, avec extra gravures; Phare d'Edystone, folio; le Gange et le Jemma in 4to. Buchanan sur l'oreille; Costumes de Fosbrooke; Savage sur l'imprimerie ornementale, la seule copie qui soit dans les Etats Unis; le Laplace de Bowditch 3 vols in 4to, le Guide des Charpentiers par Nicholson, Œuvres de Voltaire en 48 vols; Œuvres de J J Rousseau en 11 vols; Mathématiques de Bossuet en 3 vol, de la bibliothèque de Thos Jefferson; l'Ami des Hommes 5 vols; Histoire de France par Thierry, avec un grand nombre d'ouvrages choisis dans presque toutes les langues anciennes et modernes et dans toutes les branches de la littérature et des sciences; la plupart ayant été imprimés à Londres. Samedi on donnera des catalogues. 29 dec

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu lundi prochain, 9 janvier 1837, à la Bourse, aux coins des rues St. Louis et Chartres, 8 terrains situés au faubourg Franklin, dans l'ilet no 94, et vendus à la folle enchère de M. Louis Silly, Nouvet et Clark, qui n'ont pas rempli les conditions de la vente à eux faites le 13 d'août dernier.
Les lots no 4 & 5 pour compte de L Gilly.
16 & 17 pour compte de Clark,
20, 21, 22 & 23 pour compte de Nouvet,
le tout d'après le plan qu'on exposera le jour de la vente.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente aux frais des acquéreurs chez H. Pédesclaux, notaire. 30 dec

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente renvoyée.

IL sera vendu samedi prochain, 31 du courant, à la Bourse, à midi:
Neuf beaux terrains situés au faubourg Tremé, et sur la Promenade Claiborne et la rue des Ursulines, sans réserve, d'après le plan exposé à la Bourse.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente chez Th. Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs 30 dec

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain, 7 de janvier 1837, à la Bourse, aux coins des rues Saint Louis et Chartres, il sera offert en vente à midi précis, pour le compte et risque et à la folle enchère de Mr. W. C. McDougall, qui n'a pas rempli les conditions des ventes à lui faites le 5 novembre passé, les propriétés suivantes:
Un beau Terrain, situé au faubourg Washington, et étant le no. 11, d'après le plan et formant l'encoignure des rues Piété et Craps, le dit terrain est entouré en [illegible] avec une porte avec un abri.
4 Terrains au faubourg Jackson, dans l'ilet No 40, et désignés sur le plan nos 1, 2, 3 et 4.
Le tout conforme au plan qui est exposé à la Bourse, et auquel on se réfère.
Les conditions seront annoncées au moment de la vente.
Les actes de vente seront passés en l'étude de Mr. T. Seghers, not. public, aux frais de l'acquéreur.
19 dec

PAR JOHN M. BACH

IL sera vendu samedi, 31 décembre 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett.
35,000 acres de terre dans le Texas, en lots convenables aux acheteurs. Conditions, à la vente. 29d

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu samedi 31 décembre courant, à midi, à la Bourse Hewlett, la négresse LUCILE, âgée de 31 ans, dans le pays depuis son enfance, blanchisseuse, pâtissière et cuisinière pour un petit ménage. Elle est pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: Un quart comptant et le reste à 4, 8 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à final paiement.
L'acte de vente sera passé devant L. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 27 dec

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Terre dans le Mississipi.

IL sera vendu lundi prochain, 2 janvier, à la Bourse, aux coins des rues Chartres et Saint Louis,
Une belle Terre, située dans le comté de Yazoo, état du Mississipi, sur le chemin qui conduit à Benton, et à un mille et demi de Manchester, et contient 79 74/100 acres, 60 desquelles sont en état de culture, et le reste est couvert de chênes, frênes, hickory, etc.; il y a dessus 2 petites maisons, et aussi il y a trois belles sources (Spring water) d'eau, qui viennent des montagnes.
Conditions, comptant.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, chez Gustave Legardeur, notaire public.
Les encanteurs ou crédits donneront tous les renseignements que l'on pourra désirer. 30 dec

Municipalité No. 3.
Nouvelle Orléans, [illegible] décembre 1836.

AVIS est par ces présentes [illegible] à tous ceux que cela peut concerner [illegible] l'espace de six jours après la date de [illegible] devront emporter les articles suivans qui enc[illegible] Levée de la 3e municipalité, malgré les ordo[illegible] police qui défendent aucun encombrement.
Devant poteau 100—Cailloux, [illegible] de granit et tuyaux de fer.
102—Granit et briques.
103—Granit et mouvemens de bateau à vapeur Ohio.
101—Briques et planches,
104—Granits
103—Curbstones pour trottoirs,
Sur le quai de la Presse à coton—Granits.
Devant poteau 98 & 99.—Briques
98—Planches et cailloux de pavage.
97—Sable et cailloux,
97 & 96—Planches, granit et sable.
96—Barriques de chaux sur le quai.
95—Tuyaux de fer à la Banque de Commerce.
95 & 94—Curbstones pour trottoirs
94 & 90—Granit et pierres de taille et cailloux de pavage
89 & 86—Pierres de taille et lest.
84 & 85—Lest et bois.
80—Curbstones.
77—Granits.
76—Granits.
Si ces articles ne sont pas emportés dans l'espace prescrit, ils seront transportés par la corporation à l'entrepôt de la municipalité, et les propriétaires seront sujets à une amende de vingt cinq piastres et en outre à payer les frais de transport et emmagasinage, conformément aux ordonnances de police de cette municipalité.
29 dec 6 J R. VIENNE

Bureau du Recorder de la Troisième Municipalité de la Nouvelle-Orléans.
23 Décembre 1836.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de cette Municipalité, en date du 21 courant, le soussigné recevra à son bureau, encoignure des rues Victoire et Champs Elysées, jusqu'au six janvier prochain, des propositions pour la fouille d'un canal, dans l'avenue Washington, qui devra avoir sept pieds de largeur à la surface de la terre, quatre pieds de largeur dans le fond, et quatre pieds de profondeur et vingt arpents de long; la terre fouillée sera jetée des deux côtés à au moins trois pieds du bord du canal, et sera nivelée de manière à faire un chemin de deux côtés, tous les chicots et racines seront enlevés du canal. Le contracteur sera tenu de fournir une caution à la satisfaction du soussigné, pour une somme de mille piastres pour la fidèle exécution de son contrat. Le mode de paiement sont comme suit: Un quart du prix lorsque la moitié de l'ouvrage sera fait; un autre quart quand les trois quarts de l'ouvrage seront faits, et la balance lorsque le tout sera complété et approuvé.
23 dec—10 L. U. GAIENNIE, Recorder 3me. Municipalité.

CHARLES H. GRANT & CO.
No. 46, rue de Chartres.

TIENNENT constamment un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES. Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, etc. miroirs, glaces, matelas en crin, et mousse, en paille de maïs, etc. [illegible] octobre

AVIS AU PUBLIC.—Le sieur Jean Rapallo annonce aux personnes affectées de la vue qu'il entreprend leur cure, et ose se flatter de prouver l'efficacité de son remède, par les certificats qu'il soumettra. Sa demeure est toujours rue St. Pierre, près de la prison No 64
Il promet de fortifier la vue de personnes qui portent lunettes, par un remède simple et efficace, et qu'il en donnera des preuves.
Il ne demande rien d'avance, mais à la seconde cure si l'on se trouve mieux, comme il en donnera l'assurance, il exigera la moitié du prix convenu pour l'entière guérison. En outre des nombreux certificats qu'il possède, il donne connaissance d'un qui lui a été dernièrement délivré.

LE soussigné, certifie, que le Sieur Jean Rapallo, m'a traité pour le mal d'un œil, par suite d'une piqure d'un insecte venimeux. Après avoir été six semaines à l'hôpital, sans pouvoir travailler, par l'application de son remède, je me trouve actuellement très bien.
19 dec—20 Signé BARDITTE.

C. A. FESSARD, ouvrira incessamment à son domicile, rue Bourbon, No. 185, près de la rue St. Pierre, un cours-pratique, de tenue de livres en parties doubles, de 6 à 8 heures du soir.
Il donne aussi des leçons en ville, et il peut encore tenir quelques jeux de livres. dec—

CHANGEMENT de domicile.—Alexandre Kirkman & co., importeurs et marchands en gros de quincaillerie, viennent d'ouvrir un magasin bien assorti, à l'encoignure des rues des Magasins et Natchez, où leurs amis et les marchands de la campagne trouveront une grande quantité de marchandises à des prix raisonnables. 14 dec—1p6s

Ventes à l'Encan.

PAR THOS. C. CASE & Co.
BIENS FONDS DE VALEUR.

IL sera vendu samedi, 31 décembre, à midi, à la Bourse de l'Arcade de Banks, rue des Magasins, un bien-fonds de grande valeur, décrit ci-dessous:
1o. Un terrain avec les améliorations y existantes, lesquelles consistent en un grand hangar de bois situé dans l'ilet borné par les rues Gravier, de la Commune, St Philippe et du Cirque. Ce terrain a 34 pieds de face à la rue Gravier, sur 100 pieds de profondeur, mesure anglaise, entre lignes parallèles.
Conditions: L'acquéreur sera tenu de payer les billets suivans, savoir:
Un dû le 13 février 1837 de $1000; un le 3 mai 1837 de 750; un le 3 nov. 1837 de 750; un le 3 mai 1837 de 750; au reste de la balance, comptant, le reste en billets, payables dans 6, 12 et 18 mois, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
2. Un terrain, conformément au plan, avec les améliorations dessus, lesquelles consistent en une maison bourgeoise, situé dans l'ilet borné par les rues Poydras, Hevia, St. Paul et St. Pierre, mesurant 28 pieds 7 lignes de face sur 170 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise.
Conditions: L'acquéreur sera tenu de payer un billet dû le 15 avril 1837; la balance payable en billets de 6 et 12 mois, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
3. Un terrain formant l'encoignure des rues Prytanée et Félicité, dans l'ilet borné par les rues des Nayades, Prytanée, Félicité et Ste. Marie, ayant 96 pieds de face à la rue Félicité sur 113 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur et de face à la rue Prytanée. Le chemin à coulisses de Carrollton à la Nlle Orléans n'est éloigné de ce terrain que d'un ilet.
Conditions: L'acquéreur sera tenu de payer un billet dû le 16 mai 1837 pour $930, un autre dû le 10 novembre 1837, pour la même somme; la moitié de la balance comptant, pour l'autre moitié, billets payables en 12 mois, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
4. Deux terrains dans le nouveau faubourg Marigny situés dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, des Français, Girod et Urquhart, faisant face aux Champs Elysées, et désignés sur le plan comme no 1 et 2; no 1 mesure 33 pieds 13 pouces 3 lignes de face sur 181 pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise.
Conditions: L'acquéreur sera tenu de payer les trois billets suivans, savoir: un payable 8 avril 1837 pour $325; un payable 8 octobre 1837 pour $325; un payable 8 avril 1838 pour $325, avec intérêt de huit pour cent, un tiers de la balance, comptant, le reste, payable en billets de 6 et 12 mois, portant hypothèque jusqu'au final paiement. 28 dec

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu, samedi 31 décembre 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett.
8 Esclaves de prix.
Un excellent forgeron, une excellente couturière, blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant âgé d'environ deux ans, une fille d'environ 8 ans, et une femme, bonne négresse de champ.
Conditions—4 mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 26 déc.

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu, jeudi 26 janvier prochain 1837, à midi, à la Bourse de Hewlett.
Un atelier de bons esclaves acclimatés,
Des deux sexes, parmi lesquels se trouvent 5 jeunes gens vigoureux, nègres de champ, un domestique de table et cocher âgé d'environ 19 ans, actif, intelligent et ayant bonne mine; un excellent cocher, connaissant le marché, et plusieurs cuisinières et blanchisseuses, vente positive et sans réserve. On invite ceux qui ont des habitations, et les membres de la Législature, à se trouver à cette vente. Plus amples détails le jour de la vente.
Conditions.—6 et 12 mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait payement. 29 déc.

PAR M BARNETT Snr.

IL sera vendu le 5 Janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett.
Une propriété située sur le derrière de cette ville ayant deux arpents de face, à partir de quatre arpents et demie du chemin du bayou, et s'étendant en profondeur jusqu'à la limite des terres de feu Jos. Gravier, bornée du côté de la ville par la propriété de Mme. de Pontalba, et de l'autre côté par celle appartenant à Mr. Alexandre Milne.
Cette propriété est celle figurée sur le plan général de Zimpel, et désignée par erreur comme appartenant à Messrs. J. V. Labarre et L. Dorgenois.
Conditions—A la vente. 14 déc.

Avis à tous ceux que cela peut concerner.

LES soussignés ayant vu un avis de vente publique d'une propriété située sur le derrière de cette ville ayant deux arpents de face, à partir de quatre arpents et demi du chemin du Bayou, et s'étendant en profondeur jusqu'à la limite des terres de feu Jean Gravier, bornée du côté de la ville par la propriété de Mde. De Pontalba, et de l'autre côté par celle appartenant à Mr Alexandre Milne, laquelle propriété est dite avoir été figurée sur le plan général de Zimpel, et désignée par erreur comme appartenant à Mr J. V. Labarre & L. D'Orgenois, donnent avis par les présentes que ce n'est pas par erreur que cette propriété a été désignée comme appartenant à Mrs J. V. Labarre et L. D'Orgenois, à qui elle leur appartient en vertu de bons titres très anciens, et qu'ils en sont actuellement en possession.
Les soussignés donnent avis en outre qu'ils s'opposent à la dite vente bien décidés à faire valoir leurs droits et à poursuivre tous ceux qui voudraient prendre possession de la dite propriété.
J. VOLANT LABARRE,
Par procuration de L. D'ORGENOIS,
LE HARANG.
19 dec—14

PAR DUTILLET & DELERY.
Succession de Pierre Lambert.

JEUDI, le 19 janvier 1837, à midi, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, la propriété foncière dépendant de la dite succession, consistant en un terrain formant l'encoignure sud, des rues St. Pierre et Bourbon, ayant mesure française, 60 pieds de face à chacune des dites rues, ensemble les bâtisses y construites, consistant en une maison basse en briques, couverte en tuiles creuses, formant toute la façade sur la rue Bourbon, une cuisine basse en briques [illegible] une petite maison basse en briques [illegible] rue St. Pierre. Le magasin [illegible] est maintenant occupé par M. Bar[illegible] de la maison d'encoignure [illegible] manière à pouvoir supporter un 2e étage.
Les banquettes et le pavage sont payés. La propriété est assurée, et la police sera transférée à l'acquéreur pour le temps qu'elle a encore à courir.
Conditions: Un quart comptant, et le reste à un et deux ans, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, divisés en coupons à leur convenance et portant hypothèque sur la propriété. En cas de non payement des billets aux échéances, ils porteront intérêt à raison de dix pour cent par an depuis l'échéance jusqu'au payement, sans que l'acquéreur puisse se prévaloir de cette clause pour retarder le payement des dits billets.
L'acte de vente sera passé devant Thre. Seghers notaire, aux frais de l'acquéreur. 13 dec—16 3 pe.

PAR DUTILLET & DELERY.
Succession de Pierre Lambert.

JEUDI, le 5 janvier 1837, à midi, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, 65 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane. Conditions comptant.
L'acquéreur devra dans les dix jours qui suivront l'adjudication fournir une hypothèque à la satisfaction de la direction en garantie de ces mêmes actions.
13 dec—8 3 pe 20 s.

PAR BARNETT Sr.

SERONT vendus, le mardi, 3 janvier 1837, 3 lots de terre situés à l'encoignure du chemin du Bayou et de la rue des Marais dont deux font face au chemin du Bayou, le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions un quart comptant la balance à 6 12 18 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.
Les actes de vente par devant L. Féraud notaire public aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession.
Les actes de vente devront être passés dans les dix jours qui suivront la vente, faute de quoi ces terrains seront revendus à la folle enchère des acquéreurs sans autre avis préalable. 27 déc

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.

IL sera vendu mardi, 3 janvier 1837, à midi précis, à la Bourse, encoignure St. Louis et Chartres, en vertu de l'ordre de la cour de paroisse, en date du 6 février 1836, et à la requête des syndics des créanciers de W. T. Thompson et W T Thompson & Co les propriétés suivantes:
Trois lots de terre situés dans la paroisse Washington dont suit la description.
1. Un lot de terre mesurant 640 arpens plus ou moins, ainsi qu'il est désigné au livre A, pages 219 et 220. No 641, en l'étude du juge de paroisse C Warner, agissant comme notaire.
2. Un lot de terre mesurant 640 arpens, plus ou moins, ainsi qu'il est désigné au même livre page 220, no 642.
3. Un lot de terre mesurant 640 arpens plus ou moins, ainsi qu'il est désigné au susdit livre A page 219, no 640.
Ces trois lots de terre seront vendus conformément à l'acte de vente passé pardevant L T C[illegible] public, à la date du 12 février 1831 [illegible]
4. Cinquante et un [illegible] (english acres) [illegible]
[illegible]
Conditions: U[illegible] à 4, 12, 18 et 24 [illegible] satisfaction [illegible] par an à compter [illegible]
Les actes de [illegible]

AVIS—Le [illegible]
[illegible]

Bureau de [illegible]
En face de l'[illegible]
O[illegible] l'on escompte [illegible] Plans de [illegible] Checks sur [illegible]
Aussi—Carte[illegible] renseignements [illegible] servir de copie[illegible]
28 dec—24

PEINTRE [illegible] très, prés[illegible] ses amis et le [illegible] dres qu'on pou[illegible] qualité son ouv[illegible] raisonnables [illegible] blic.
N. B. Il po[illegible] la peinture à b[illegible] et d'un[illegible] militaires

SAVON—30 [illegible]
26 dec